

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1497

13 juin 2015

SOMMAIRE

DB Platinum II	71815	F.T.A. Communication Technologies S.à.r.l.	
DB Platinum II	71815	71834
DB Platinum III	71814	FT S.à r.l.	71837
DB Platinum IV	71816	Ithacalux S.à r.l.	71837
DB Platinum IV	71816	JBS Holding Luxembourg S.À R.L.	71810
Delhaize Luxembourg S.A.	71816	Karino S.A.	71810
Delhaize Luxembourg S.A.	71817	Kone Luxembourg	71811
Distillerie Diedenacker Sàrl	71814	KW Real Estate Lux S.à r.l.	71811
Dupont - Pauly SCIE	71812	L Brands China Holdings S.à r.l.	71810
Ecouter pour Mieux s'Entendre	71817	Luxblue Holdings I S. à r.l.	71856
Edgewood L Select	71820	Lux Insulation Holdings S.à r.l.	71856
ESO Investco II S.à.r.l.	71833	Lux Insulation Operations Holdings S.C.A.	
Euro-Jeux S.à r.l.	71834	71856
EUROPEAN FORMING CONSULTING		Nethood S.à r.l.	71845
NETWORK en abréviation E.F.C.N. Sàrl ..	71834	Palletkraft Benelux	71810
Events Company Trading S.A.	71812	Panalpina Luxembourg S.A.	71810
Faarwendesign S.A.	71836	Panalpina Luxembourg S.A.	71811
Feg Int Assets S.A.	71812	Prolux Immobilière S.A.	71811
Ferris Investments S.A.	71834	PS4 Luxco S.à r.l.	71811
Fiberman Management S.à r.l.	71835	Purple Ruby	71810
Financière Louis Delhaize Luxembourg S.A.		Rhine Germany Mezzco S.à r.l.	71848
.....	71836	Rhodes Holding I S.à r.l.	71820
Fin.Bra. S.A.	71836	Rowan Finanzeieren S.à r.l.	71812
Fly Invest S.A.	71837	Runway Holding S.à.r.l.	71812
Frégate Investments S.à r.l.	71835	SpotRTM 1	71856
Frena Ultimate Holdings S.à r.l.	71835		

JBS Holding Luxembourg S.À R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 195.226.

Statuts coordonnés, suite à un acte rectificatif reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015056395/11.

(150064651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

L Brands China Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.
R.C.S. Luxembourg B 191.206.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056416/11.

(150064484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Palletkraft Benelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 191.673.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056528/11.

(150064559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Purple Ruby, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 189.082.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057018/9.

(150064818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Panalpina Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 62.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057019/9.

(150065042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Karino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 54.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015056937/11.

(150065425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Kone Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 24, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 28.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015056942/11.

(150064879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

KW Real Estate Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 184.572.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 5 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056943/11.

(150065254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Panalpina Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057020/9.

(150065115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Prolux Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 134.198.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057029/9.

(150065442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

PS4 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 179.594.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057030/11.

(150065551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Rowan Finanzeieren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.893.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057040/11.

(150064983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Runway Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 192.980.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 mars 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015057041/11.

(150064971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Events Company Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.595.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058965/9.

(150067638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Feg Int Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058979/9.

(150067960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Dupont - Pauly SCIE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3442 Dudelange, 210, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg E 5.624.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à Dudelange

Les dénomés ci-après constituent une société civile immobilière familiale dont les statuts auront la teneur suivante:

1. Romain DUPONT, fonctionnaire international en retraite, né à Dudelange, le 13 mars 1949, et
2. Sylvie PAULY, fonctionnaire international, née à Dudelange, le 7 octobre 1956, demeurant ensemble à L-3442 Dudelange, 210 rue des Champs,
et leurs enfants respectifs,
3. Sacha DUPONT, fils de Romain Dupont, infirmier psychiatrique, né à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 1980, demeurant à L-8558 Roudbach, et
4. David PEZZOLI, fils de Sylvie Pauly, étudiant en droit, né à Luxembourg - Ville, le 15 octobre 1988, demeurant à L-3442 Dudelange, 210 rue des Champs

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière familiale sous la dénomination: DUPONT - PAULY SCIF.

Art. 2. La société a pour objet l'aquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à 3442 Dudelange, 210 rue des Champs.

Titre II. - Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à deux mille cinq cents (2.500,00) euros, divisé en cinq cents (500.00) parts de cinq (5,00) euros chacune. Ces parts étaient souscrites comme suit par les comparants:

1. Romain DUPONT, fonctionnaire international en retraite, né à Dudelange, le 13 mars 1949, demeurant à L-3442 Dudelange. 210 rue des Champs, deux; cent quarante parts, 240

2. Sylvie PAULY. fonctionnaire international, né à Dudelange. le 7 octobre 1956. demeurant à L-3442 Dudelange, 210 rue des Champs, deux cent quarante parts, 240

3. Sacha DUPONT, infirmier psychiatrique, né à Esch-sur-Alzette. le 4 juillet 1980. demeurant à L-8558 Roudbaach, dix parts, 10

4. David PEZZOLI, étudiant en droit, né à Luxembourg, né le 15 octobre 1988. demeurant à L-3442 Dudelange. 210 rue des champs, dix parts, 10

Soit un total de cinq cents (500) parts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit:

L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion de nombre de parts qu'il détient.

A l'égard de tiers, les associés sont tenus des dettes de la société non pas solidairement mais chacun pour une part et sommes égales, encore que la part de l'un d'eux dans la société fût moindre.

Titre III. - Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par les associés à la majorité des voix. Ceux-ci fixent également la durée de son, respectivement, de leur mandat ainsi que respectivement leurs pouvoirs. Le ou les gérant(s) a respectivement ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, ceux-ci sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts.

Art. 10. Toutes les décisions se prennent à la majorité des voix à l'exception des modifications aux statuts pour l'adoption desquelles il faut la majorité des trois-quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix (soit cinq cents (500) parts au total).

Titre V. - Dissolution - Liquidation

Art. 11. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant(s).

Art. 12. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais:

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de cent euros(€100)

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par vote séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2)

2) Sont nommés gérants:

1. Romain DUPONT, fonctionnaire international en retraite, né à Dudelange, le 13 mars 1949. demeurant à L-3442 Dudelange. 210 rue des Champs;

2. Sylvie Pauly, fonctionnaire international, née à Dudelange. le 7 octobre 1956. demeurant à L-3442 Dudelange. 210 rue des Champs;

3) La société est engagé par la signature conjointe des deux gérants.

4) La durée de leurs fonctions est illimitée.

5) Le siège social est fixé à L-3442 DUDELANGE, 210 rue des Champs.

Romain DUPONT / Sylvie PAULY / Sacha DUPONT / David PEZZOLI.

Référence de publication: 2015059716/84.

(150068774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Distillerie Diedenacker Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5433 Niederdonven, 9A, rue Puert.

R.C.S. Luxembourg B 168.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015059714/10.

(150068255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 107.709.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 avril 2015 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Alexander McKENNA Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2BD, Royaume Uni

Monsieur Freddy BRAUSCH Linklaters LLP35, avenue J.F. Kennedy L-1855 LUXEMBOURG

Monsieur Werner BURG Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L- 1115 LUXEMBOURG

Monsieur Klaus-Michael VOGEL Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 LUXEMBOURG

- Et de nommer:

Monsieur Ben O'BRYAN Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, ROYAUME UNI

Monsieur Philippe AH-SUN Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, ROYAUME UNI

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young

Parc d'Activité Syrdall 7

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour DB PLATINUM III
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015059699/32.

(150068698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

Le rapport annuel au 31 janvier 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DB PLATINUM II
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2015059700/13.

(150068325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 avril 2015 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Alexander McKENNA Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, ROYAUME-UNI

Monsieur Freddy BRAUSCH Linklaters LLP, 35, avenue J.F. Kennedy L-1855 LUXEMBOURG

Monsieur Werner BURG Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 LUXEMBOURG

Monsieur Klaus-Michael VOGEL Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg

- Et de nommer:

Monsieur Ben O'BRYAN Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, ROYAUME-UNI

Monsieur Philippe AH-SUN Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, ROYAUME-UNI

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young

7 rue Gabriel Lippmann

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour DB PLATINUM II
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015059701/32.

(150068886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 85.828.

Le rapport annuel au 31 janvier 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DB PLATINUM IV

Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2015059702/13.

(150068331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 85.828.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 avril 2015 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Alexander McKENNA Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, ROYAUME-UNI

Monsieur Freddy BRAUSCH Linklaters LLP35, avenue J.F. Kennedy L-1855 LUXEMBOURG

Monsieur Werner BURG Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 LUXEMBOURG

Monsieur Klaus-Michael VOGEL Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg

- Et de nommer:

Monsieur Ben O'BRYAN Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, ROYAUME-UNI

Monsieur Philippe AH-SUN Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, ROYAUME-UNI

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young

7 rue Gabriel Lippmann

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour DB PLATINUM IV

Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015059703/32.

(150068907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Delhaize Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8281 Kehlen, 51, rue d'Olm, Z.I..
R.C.S. Luxembourg B 97.993.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 03 juin 2014

Décisions

1. L'assemblée constate que les mandats d'administrateur de [...], Monsieur Marc Debussche et Monsieur Geert Verellen prennent fin et décide de renouveler ces mandats pour une période de six (6) années, qui expirera à l'issu de l'assemblée générale de 2020.

Pour DELHAIZE LUXEMBOURG S.A.

Marc Debussche / Geert Verellen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015059708/15.

(150068507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Delhaize Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8281 Kehlen, 51, rue d'Olm, Z.I..

R.C.S. Luxembourg B 97.993.

—
Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 05 novembre 2014

Décisions

1. Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Dirk Van den Berghe, né le 23 juin 1963 à Dendermonde, demeurant à Zevenbronnen -24 à 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique de sa fonction de délégué à la gestion journalière, à partir du 28 mai 2014.

2. Le Conseil d'Administration prend connaissance de la nomination de Monsieur Denis Knoops, né le 29 novembre 1965 à Charleroi, demeurant à rue André Van Hasselt 35, 1030 Bruxelles, en tant que délégué à la gestion journalière, à partir du 20 juin 2014 pour une durée indéterminée.

Pour DELHAIZE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015059709/16.

(150068507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Ecouter pour Mieux s'Entendre, Fondation.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg G 200.

—
Comptes annuels au 31 décembre 2014 et rapport du réviseur d'entreprises agréé

Sommaire

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Comptes annuels

Bilan

Compte de profits et pertes

Annexe aux comptes annuels

Rapport du Réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels au 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION EME «Ecouter pour Mieux s'Entendre», comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le ca-

ractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION EME «Ecouter pour Mieux s'Entendre» au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Howald, le 27 février 2015.
 INTERAUDIT S.à r.l.
 Cabinet de révision agréé
 Edward KOSTKA

Bilan au 31 décembre 2014 (exprimé en EUR)

	2014	2013
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations corporelles		
Autres installations, outillage et mobilier	4 134,74	5 213,37
ACTIF CIRCULANT		
Créances		
Créances résultant de ventes et prestations de services	1 900,00	2 800,00
Avoirs en banques, avoir en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	214 765,90	212 154,74
TOTAL ACTIF	<u>220 800,64</u>	<u>220 168,11</u>
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Dotation	145 000,00	145 000,00
Excédent reporté	43 669,44	61 960,26
Résultat de l'exercice	5 634,03	(18 290,82)
	<u>194 303,47</u>	<u>188 669,44</u>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 000,00	2 127,50
DETTES		
Dettes sur achats et prestations de services (3.1)	8 877,56	15 982,36
Dettes fiscales (3.2)	9 719,61	13 388,81
Autres dettes	900,00	-
	<u>19 497,17</u>	<u>29 371,17</u>
COMPTES DE REGULARISATION (4)	5 000,00	-
TOTAL PASSIF	<u>220 800,64</u>	<u>220 168,11</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

Compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (exprimé en EUR)

	2014	2013
CHARGES		
Autres charges d'exploitation (5)	122 672,63	139 033,58
Corrections de valeurs sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1 078,63	179,78
Intérêts et charges financières	39,75	264,21
Excédent de l'exercice	5 634,03	-
TOTAL DES CHARGES	<u>129 425,04</u>	<u>139 477,57</u>
PRODUITS		
Dons	128 381,37	121 025,20
Autres intérêts et produits assimilés		
- autres intérêts et produits assimilés	1 043,67	161,55
Déficit de l'exercice	-	18 290,82
TOTAL DES PRODUITS	<u>129 425,04</u>	<u>139 477,57</u>

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2014

1. Généralités. La Fondation EME «Ecouter pour Mieux s'Entendre» (ci-après la «Fondation») a été constituée le 21 janvier 2009 par acte notarié et a pour objet de soutenir par la musique le développement de toutes personnes et en particulier des personnes physiquement, psychiquement ou socialement défavorisées.

2. Principes et méthodes comptables.

2.1 Présentation des comptes annuels

La Fondation tient ses livres en Euros ('EUR') et les comptes annuels ont été établis en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg, utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

2.2 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées pour tenir compte des risques spécifiques de non-recouvrement.

2.3 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement respective.

3. Dettes.

3.1 Dettes sur achats et prestations de services

La dette sur achats et prestations de services s'élève à 8 877,56 Euros. Il s'agit des prestations 2014 payées en 2015.

3.2 Dettes fiscales

Les dettes fiscales sont des impôts retenus à la source sur les cachets des artistes à hauteur d'EUR 3 887,78 (2013: 5 355,50) ainsi que de la TVA à payer à décharge de ces artistes à hauteur d'EUR 5 831,83 (2013: 8 033,31).

4. Comptes de régularisation. Le compte de régularisation passif comprend une contribution financière d'un montant de EUR 5 000, reçue en 2014 pour l'exercice 2015.

5. Charges. Le poste «Autres charges d'exploitation» comprend essentiellement des honoraires d'artistes et des participations aux frais de production.

6. Personnel. La fondation n'employait pas de salariés pendant l'exercice.

7. Engagements hors bilan. La fondation n'a pas d'engagements hors bilan au 31.12.2014.

Budget prévisionnel 2015

Désignation	Honoraires	Coûts supplémentaires	Total dépenses
Frais de production			120.672,22
Concerts hôpitaux, maisons de soin	50.000,00		50.000,00
Concerts pour enfants	7.500,00		7.500,00
Ateliers de chant choral - CHEM + CHNP (janvier-décembre 2015)	3.500,00		3.500,00
Ateliers de chant choral - Foyers ALA 2014 (janvier-décembre 2015)	6.000,00		6.000,00
Joy Caravan (Luxbg)	2.000,00		2.000,00
Projet RAP avril-juillet 2015	5.000,00		5.000,00
Projet Handicap "Waxwings" 2015	15.000,00		15.000,00
Projet Colonie de vacances FAL/Autisme (novembre 2015)	10.000,00		10.000,00
Projet "Ich tanz mich ganz" avec Lilian Genn Psychiatrie Juvenile (12-16 octobre 2015)	11.000,00		11.672,22
Ouverture d'une répétition OPL pour les enfants autistes et répétition dans le cadre de la Fête de la Musique	1.000,00		1.000,00
Concerts Bienvenus!	500,00		500,00
Participation aux frais Institut St Joseph Betzdorf	500,00		500,00
Inside 2015	5.000,00		5.000,00
Nouveau projet à prévoir	3.000,00		3.000,00
Frais administratifs			13.854,16
Interaudit 2015 (Honoraires+TVA)	2.384,46		2.384,46
TVA due à décharge d'artistes étrangers 2014	3.887,87		3.887,87
Administration des Contributions Directes 2014	5.831,83		5.831,83
Assurances 2015	750,00		750,00
Modification RCS	250,00		250,00

71820

Don en confiance	250,00	250,00
Notes de frais	500,00	500,00
TOTAL 2015		134.526,38

Référence de publication: 2015059719/142.

(150068420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Edgewood L Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 57.507.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 16 avril 2016 à 11 heures

L'Assemblée du 16 Avril 2015 a décidé:

- de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Alan Breed, résidant professionnellement au 535 Madison Avenue, 15th Floor, NY 10022, United States pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016;

- de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs:

* Alexander Farman-Farmaian,

* Kevin Seth,

* Jacques Elvinger,

* Fausto Rotundo,

pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016;

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé, Deloitte Audit S.à.r.l., pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015059721/23.

(150068708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Rhodes Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.173.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of April.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

The company PCM (Singapore) Steering Holding PTE. Limited, a private limited liability company constituted and existing under the laws of Singapore, with registered address at 80 Robinson Road, #02-00 Singapore 068898, Singapore, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority of Singapore under number 201023640G,

duly represented by Mr. Luís MARQUES GUILHERME, lawyer, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal. The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as mentioned above, states that it is the sole member (hereafter the "Sole Member") of the company Rhodes Holding I S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number 136173, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on January 15, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 620 dated March 12, 2008, which articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on April 1, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2758 on October 7, 2014 (hereafter the "Company").

Such appearing party, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to cancel four million three hundred twenty-two thousand three hundred eighty-one (4,322,381) shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each and therefore to decrease the corporate

capital of the Company, so as to bring it from its current amount of four million three hundred forty-four thousand eight hundred eighty-one euros (EUR 4,344,881), represented by four million three hundred forty-four thousand eight hundred eighty-one (4,344,881) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to the amount of twenty-two thousand five hundred euros (EUR 22,500) represented by twenty-two thousand five hundred shares (22,500) with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Capital Decrease”).

Second resolution

The Sole Member resolves to decrease the legal reserve of the Company by an amount of four hundred thirty-two thousand two hundred thirty-eight euros (EUR 432,238), to bring it from its current amount of four hundred thirty-four thousand four hundred eighty-eight euros (EUR 434,488), to an amount of two thousand two hundred fifty euros (EUR 2,250), representing ten per cent (10%) of the share capital of the Company, as prescribed by Luxembourg law and by article 19 paragraph 2 of the articles of association of the Company (the “Legal Reserve Decrease”).

Third resolution

Following the Capital Decrease and the Legal Reserve Decrease, the Sole Member resolves to allocate the proceeds arising from the Capital Decrease, amounting to four million three hundred twenty-two thousand three hundred eighty-one euros (EUR 4,322,381) and the proceeds arising from the Legal Reserve Decrease, amounting to four hundred thirty-two thousand two hundred thirty-eight euros (EUR 432,238), to a global share premium account of the Company, amounting to four million seven hundred fifty-four thousand six hundred nineteen euros (EUR 4,754,619).

Fourth resolution

The Sole Member resolves that the Company will have ordinary shares and resolves to create ten new classes of shares, namely the (i) Class A Shares, (ii) the Class B Shares, (iii) the Class C Shares, (iv) the Class D Shares, (v) the Class E Shares, (vi) the Class F Shares, (vii) the Class G Shares, (viii) the Class H Shares, (ix) the Class I Shares and (x) the Class J Shares (the “Classes of Shares”), with a nominal value of one euro (EUR 1) each and having the rights and obligations as set forth in the present resolutions.

Fifth resolution

The Sole Member resolves to convert ten thousand (10,000) out of the twenty-two thousand five hundred (22,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the corporate capital of the Company amounting to twenty-two thousand five hundred euros (EUR 22,500), by allocating the shares representing the capital of the Company into eleven (11) categories of shares, including one (1) category of ordinary shares and ten (10) new Classes of Shares, which are hereby issued as follows:

- 1) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (the “Ordinary Shares”);
- 2) one thousand (1,000) class A shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A Shares”);
- 3) one thousand (1,000) class B shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class B Shares”);
- 4) one thousand (1,000) class C shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class C Shares”);
- 5) one thousand (1,000) class D shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class D Shares”);
- 6) one thousand (1,000) class E shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class E Shares”);
- 7) one thousand (1,000) class F shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class F Shares”);
- 8) one thousand (1,000) class G shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class G Shares”);
- 9) one thousand (1,000) class H shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class H Shares”);
- 10) one thousand (1,000) class I shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class I Shares”); and
- 11) one thousand (1,000) class J shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class J Shares”).

The Sole Member further resolves that the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall all have the rights which are determined in the articles of association of the Company for such classes of shares as such will be resolved hereafter.

Sixth resolution

As a result of the resolutions above, the Sole Member resolves to proceed to a global rewording of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** It is hereby formed a «société à responsabilité limitée» under the name of Rhodes Holding I S.à r.l. (hereinafter the «Company») which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licenses.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible or non-convertible instruments of whatever kind and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at twenty-two thousand five hundred euros (EUR 22,500), represented by:

1) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (the "Ordinary Shares");

2) one thousand (1,000) class A shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Shares");

3) one thousand (1,000) class B shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class B Shares");

4) one thousand (1,000) class C shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class C Shares");

5) one thousand (1,000) class D shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class D Shares");

6) one thousand (1,000) class E shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class E Shares");

7) one thousand (1,000) class F shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class F Shares");

8) one thousand (1,000) class G shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class G Shares");

9) one thousand (1,000) class H shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class H Shares");

10) one thousand (1,000) class I shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class I Shares"); and

11) one thousand (1,000) class J shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class J Shares").

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the "Classes of Shares" as the case may be, or individually as a "Class of Shares". All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the "Shares", or individually as a "Share".

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these Articles of Incorporation may, at any time, be changed by the sole shareholder or by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital. The shareholders may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each Share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each Share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two shareholders, the Shares are freely transferable between the shareholders.

The Share transfer inter vivos to non-shareholders is subject to the consent given in a general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a shareholder the Share transfer to non-shareholders is subject to the consent of owners of Shares representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving shareholders. In this case, however, the approval is not required if the Shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own Shares. In the case of a redemption of Shares all the Classes of Shares shall be redeemed prior to the redemption of any of the Ordinary Shares. The Company may redeem one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares issued in such Class(es) of Shares. Such redeemed Classes of Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

The cancellations and repurchases of Shares shall be made in reverse alphabetical order, starting with the Class J Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the above mentioned order), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined in accordance with the provisions of article 72-2 b) of the Law, by the board of managers or the sole manager (as the case may be) and approved by the general meeting of shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts. In principle, the Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of such a Class. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed by written by any shareholder of the Company within a period of three days following their reception of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company at the Interim Account Date increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with article 72.2 b) of the Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles of Incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) deducting any Unpaid Class Amounts so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR) - UCA$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles of Incorporation

UCA = Sum of the Unpaid Class Amounts

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Unpaid Class Amounts means any unpaid accumulated Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J Amounts as they are defined hereunder.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Incorporation, provided that such redemption has been proposed to each shareholder in the proportion of the capital concerned represented by their shares.

Subject to the prior redemption of all Classes of Shares, the redemption of Ordinary Shares shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Incorporation.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

In the event any shareholder surrenders one or more of his Shares, such shareholder shall surrender the convertible instruments held by him which are issued in reference to such Shares, if any, to the Company and this latter shall redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of such convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his Shares to another person shall transfer the convertible instruments, which are issued in reference to such Shares, if any, to that same person, in accordance with the applicable terms and conditions of such convertible instruments.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) manager having A signatory powers and at least one (1) manager having B signatory powers, either shareholders or not.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the Company may be managed by one manager only until the ordinary general meeting of shareholders following the acknowledgment of the existence of more than one shareholder.

The managers are appointed and removed by the general meeting of shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or e-mail.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of two (2) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one manager having B signatory powers and in case of a sole manager by the single signature of such sole manager.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. Accounting year - Distribution of results

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and eight.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and deferred expenses represent the net profit.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

In any given year in which the Company resolves to make dividend distributions drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed among the registered shareholders, being the holders of Ordinary Shares entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point zero five per cent (0.05%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, and each shareholder being entitled to the dividend distribution respectively as holder of each Class of Shares in the following order of priority:

- 1) first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;
- 2) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;
- 3) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;
- 4) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;
- 5) the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;
- 6) the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;
- 7) the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;
- 8) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then;
- 9) the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then;
- 10) the holders of Class J Shares shall be entitled to receive dividend distribution with respect to such year in an amount of ninety seven point twenty five per cent (97.25%) of the nominal value of the Class J held by them.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g. initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Distribution of interim dividends is permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article and subject to any rule in addition to this, being determined by the board of managers, together with the shareholders as follows:

- The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest;

- In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles of Incorporation and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders;

- In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed the profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves required by the Law or the Articles of Incorporation.

- Finally, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholders of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such right of action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

The share premium account may be distributed to the shareholders, provided it is sanctioned by special resolution of the shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is decided by special resolution of the shareholders.

Title V. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto."

Costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company as a result of the present deed are evaluated at one thousand three hundred fifty euros (EUR 1,350).

Declaration

The undersigned notary public who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

La société PCM (Singapore) Steering Holding PTE. Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois de la République de Singapour ayant son siège social au 80 Robinson Road, #02-00 Singapore 068898, Singapour, immatriculée auprès de l'Autorité de Régulation de la Comptabilité et des Sociétés de Singapour sous le numéro 201023640G,

dûment représentée par Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société Rhodes Holding I S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 136173, constituée en vertu d'un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 620, en date du 12 mars 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 1^{er} avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2758 du 7 octobre 2014 (ci-après la "Société").

Ladite partie comparante, en sa qualité d'Associé Unique, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'annuler quatre millions trois cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-une (4.322.381) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et par conséquent de réduire le capital social de la Société en le portant de son montant actuel de quatre millions trois cent quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-un euros (EUR 4.344.881), représenté par quatre millions trois cent quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-une parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500), représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (la «Diminution du Capital Social»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de diminuer la réserve légale de la Société d'un montant de quatre cent trente-deux mille deux cent trente-huit euros (EUR 432.238) en la portant de son montant actuel de quatre cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (EUR 434.488) à un montant de deux mille deux cent cinquante euros (EUR 2.250) représentant dix pourcent (10%) du capital social de la Société, tel que prescrit par la loi luxembourgeoise et par l'article 19 paragraphe 2 des statuts de la Société (la «Diminution de la Réserve Légale»).

Troisième résolution

En conséquence de la Diminution du Capital Social et de la Diminution de la Réserve Légale, l'Associé Unique décide d'attribuer le produit résultant de la Diminution du Capital Social, s'élevant à quatre millions trois cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-un euros (EUR 4.322.381), et le produit résultant de la Diminution de la Réserve Légale, s'élevant à quatre cent trente-deux mille deux cent trente-huit euros (EUR 432.238) à un compte de prime d'émission globale de la Société, s'élevant à quatre millions sept cent cinquante-quatre mille six cent dix-neuf euros (EUR 4.754.619).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que la Société aura des parts sociales ordinaires et décide de créer dix nouvelles catégories de parts sociales, à savoir (i) les Parts Sociales de Catégorie A, (ii) les Parts Sociales de Catégorie B, (iii) les Parts Sociales de Catégorie C, (iv) les Parts Sociales de Catégorie D, (v) les Parts Sociales de Catégorie E, (vi) les Parts Sociales de Catégorie F, (vii) les Parts Sociales de Catégorie G, (viii) les Parts Sociales de Catégorie H, (ix) les Parts Sociales de Catégorie I, (x) les Parts Sociales de Catégorie J (les «Catégories de Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et ayant les droits et obligations fixés par les présentes résolutions.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir dix mille (10.000) des vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant le capital social de la Société s'élevant à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500), en allouant ces parts sociales représentant le capital social de la Société à onze (11) catégories de parts sociales, comprenant une (1) catégorie de parts sociales ordinaires et dix (10) nouvelles Catégories de Parts Sociales qui seront émises comme suit:

- 1) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires");
- 2) mille (1.000) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- 3) mille (1.000) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- 4) mille (1.000) parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- 5) mille (1.000) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- 6) mille (1.000) parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- 7) mille (1.000) parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- 8) mille (1.000) parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- 9) mille (1.000) parts sociales de catégorie H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- 10) mille (1.000) parts de sociales catégorie I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- 11) mille (1.000) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie J").

L'Associé Unique décide en outre que les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J devront toutes bénéficier des droits qui sont fixés par les statuts de la Société pour ces catégories de parts sociales tel qu'il sera décidé ci-après.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions ci-avant, l'Associé Unique décide de procéder à la refonte des statuts de la Société qui se liront désormais comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est constitué par la présente, une société à responsabilité limitée sous le nom de Rhodes Holding I S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi luxembourgeoise, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit situé au Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et dans tout autre endroit situé sur le territoire de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Des succursales ou des autres bureaux pourront être créés tant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sur décision du conseil de gérance.

Art. 4. L'objet social de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet social de la Société consiste, en particulier, dans l'acquisition de tous types de titres, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance et tout autre titre, en ce compris ceux émis par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tout autre droit s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts, quels que soient leur forme et procéder à l'émission d'obligations convertibles ou non-convertibles de quelque nature qu'elles soient ainsi que de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes les sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute entreprise privée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toute opération commerciale, industrielle et financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500), représenté par:

1) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires dont la valeur nominale est d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»);

2) mille (1.000) parts sociales de catégorie A dont la valeur nominale est d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

3) mille (1.000) parts sociales de catégorie B dont la valeur nominale est d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B»);

4) mille (1.000) parts sociales de catégorie C dont la valeur nominale est d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C»);

5) mille (1.000) parts sociales de catégorie D dont la valeur nominale est d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie D»);

6) mille (1.000) parts sociales de catégorie E dont la valeur nominale est d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie E»);

7) mille (1.000) parts sociales de catégorie F dont la valeur nominale est d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie F»);

8) mille (1.000) parts sociales de catégorie G dont la valeur nominale est d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie G»);

9) mille (1.000) parts sociales de catégorie H dont la valeur nominale est d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie H»);

10) mille (1.000) parts sociales de catégorie I dont la valeur nominale est d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et

11) mille (1.000) parts sociales de catégorie J dont la valeur nominale est d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie J»).

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, et les Parts Sociales de Catégorie J seront collectivement appelées les «Catégories de Parts Sociales» et de manière individuelle la «Catégorie de Parts Sociales». L'ensemble des Parts Sociales Ordinaires et des Catégories de Parts Sociales sont collectivement appelées «Parts Sociales» ou de manière individuelle «Part Sociale».

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée selon les conditions requises par la Loi.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux activités de la Société.

Sauf stipulation contraire requise par la Loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

Le capital social et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et s'ils confirment qu'ils ont été informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît un seul porteur par Part Sociale; si une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme en étant le seul porteur dans les relations avec la Société.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le champ d'application du paragraphe 1^{er} sont inscrites dans un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de Parts Sociales entre vifs à des non-associés est soumis au consentement de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

En cas de décès d'un associé le transfert de Parts Sociales à des non-associés est soumis au consentement des porteurs de Parts Sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas, cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les Parts Sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales. Dans l'hypothèse d'un rachat de Parts Sociales, toutes les Catégories de Parts Sociales devront avoir été rachetées avant le rachat des Parts Sociales Ordinaires. La Société pourra racheter l'entière d'une ou de plusieurs Catégories de Parts Sociales par le biais d'un rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Catégorie(s) de Parts Sociales. Ce rachat de Catégorie(s) de Parts Sociales devra être annulé par une réduction du capital social.

Les annulations et les rachats de Parts Sociales devront se faire dans l'ordre alphabétique inversé, en commençant par la Catégorie de Parts Sociales J.

Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat et d'une annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre mentionné ci-dessus), cette Catégorie de Parts Sociales donne droit aux détenteurs, au pro rata de leur participation dans ladite Catégorie de Parts Sociales au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total de l'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale détenue par eux et annulée de la Catégorie de Parts Sociales concernée. La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales pouvant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation devra être un montant déterminé en conformité avec les dispositions de l'article 72-2 b) de la Loi, par le conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant) et devra être approuvé par l'assemblée générale

des associé(s) sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. En principe, le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A devra être le Montant Disponible de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie de Parts Sociales. Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant) peu(ven)t prévoir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevée que le Montant Disponible, (ii) ce Montant Total d'Annulation différent soit notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant) à tous les associés de la Société par une notification écrite et que (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contestée par écrit par tout associé de la Société dans un délai de trois jours suivant la réception de la notification écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).

Dès rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société à la Date des Comptes Intermédiaires augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et de toute autre réserve librement distribuable, y compris tous les fonds disponibles pour la distribution, ainsi que les bénéfices reportés et les sommes prélevées sur les réserves disponibles à cet effet (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital sociale et par la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée en sachant que le montant à distribuer ne peut excéder le total des sommes disponibles pour la distribution calculées conformément à l'article 72.2 b) de la Loi, mais réduite par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) les sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des statuts de la Société, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intermédiaires concernés (afin d'éviter tout doute, tout double comptage) déduction faite de tout Montant de Catégorie Impayé tel que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR) - UCA$$

Lequel:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être portée en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts de la Société

UCA = Somme des Montants de Catégorie Impayés

Date des Comptes Intérimaires signifie une date non-antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée. Comptes Intermédiaires signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intermédiaires pertinents.

Montants de Catégorie Impayés signifie tous les montants impayés accumulés des Catégories A, B, C, D, E, F, G, H, I et J Montants tels qu'ils sont définis ci-dessous.

Un tel rachat sera effectué au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts de la Société, à condition que ce rachat ait été proposé à chaque associé en proportion du capital concerné représenté par leurs parts sociales.

Sous réserve du remboursement préalable de toutes les Catégories de Parts Sociales, le rachat de Parts Sociales Ordinaires doit être effectué par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts de la Société. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles en ce qui concerne le prix d'achat excédentaire.

Dans le cas où un associé rétrocède une ou plusieurs de ses Parts Sociales, l'associé doit rétrocéder les instruments convertibles qu'il détient et qui sont émis en lien avec ces Parts Sociales, le cas échéant, à la Société; cette dernière devra racheter les instruments convertibles, le cas échéant, conformément aux termes et conditions de ces instruments convertibles.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses Parts Sociales à une autre personne doit transférer les instruments convertibles, qui sont émis en lien avec ces Parts Sociales, le cas échéant, à cette même personne, conformément aux termes et conditions de ces instruments convertibles.

Art. 10. Le décès, la déchéance des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Gestion

Art. 12. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature A et au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature B, associés ou non.

Toutefois, si la Société a été constituée par un associé unique, ou si lors d'une assemblée générale des associés, il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la Société pourra être gérée par un gérant unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour l'assemblée, excepté en cas d'urgence auquel cas la nature des circonstances de l'urgence doit être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Cette convocation peut être évitée par le consentement écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant un autre gérant par le biais d'une procuration écrite par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Les résolutions prises par écrit et approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une réunion.

Les copies ou extraits desdits procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tout acte d'administration et de disposition pour le compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire la gestion quotidienne de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs gérants du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant aux conditions et avec les pouvoirs que le conseil de gérance devra déterminer. Il pourra également confier tous les pouvoirs et les mandats spéciaux à toute personne ne devant pas nécessairement être gérant, de nommer et révoquer tous les cadres et employés, et de fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants incluant la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A ainsi que la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature B et en cas de gérant unique par la seule signature de ce gérant unique.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables du bon exercice de leurs obligations.

Titre IV. Année comptable - Distributions de résultats

Art. 18. L'année comptable commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice comptable qui débutera au jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille huit.

Art. 19. Les comptes annuels sont établis par les gérants à la fin de chaque année fiscale et sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Hors des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pourcent (5%) devront être placés dans le compte de réserve légale. Cette allocation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et frais reportés représente le bénéfice net.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) proportionnellement à sa/leur participation dans la Société.

Pour toute année donnée à l'issue de laquelle la Société décide de procéder à distribution de dividendes tirés des bénéfices nets et de réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, en ce compris toute prime d'émission, le montant alloué

à cet effet doit être distribué entre les associés en registre, ayant les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à ladite année pour un montant de zéro virgule zéro cinq pourcent (0,05%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent, ayant chaque associé le droit de recevoir les dividendes qui sont à distribuer à chaque détenteur respectivement dans les Catégories de Parts Sociales dans l'ordre de priorité suivant:

1) en premier lieu, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A ont le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à ladite année pour un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite;

2) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B ont le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à ladite année pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite;

3) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à ladite année pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite;

4) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à ladite année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite;

5) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à ladite année pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite;

6) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite;

7) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, ensuite;

8) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, ensuite;

9) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I qu'ils détiennent, enfin;

10) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à chaque année pour un montant de quatre-vingt-dix-sept virgule vingt-cinq pourcent (97,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J qu'ils détiennent.

Si l'ensemble des Catégories de Parts Sociales existantes (par ordre alphabétique, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J) a été racheté et annulé au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors attribué à l'avant-dernière Catégorie de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie I).

La Distribution de dividendes intermédiaires est autorisée dans la mesure où elle respecte strictement les règles du présent article et sous réserve de toute règle supplémentaire, déterminée par le conseil de gérance et les associés comme suit:

- Le conseil de gérance a compétence exclusive pour prendre l'initiative de déclarer des dividendes intermédiaires et permettre la distribution de ces dividendes intermédiaires si cela lui semble approprié et conforme à l'objet social de la Société;

- A cet égard, le conseil de gérance est seul compétent pour décider du montant des sommes disponibles pour la distribution et la possibilité de procéder à une telle distribution, basée sur la documentation de support et sur les principes contenus dans les Statuts ou dans tout autre accord qui pourrait intervenir à tout moment entre les associés;

- En outre, la décision du conseil de gérance doit être étayée par les états financiers intermédiaires de la Société datés de moins de deux (2) mois à compter de cette décision du conseil de gérance et montrant que des fonds sont disponibles en suffisance pour procéder à une telle distribution à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables requises par la Loi ou les Statuts.

- Enfin, la distribution de dividendes intérimaires reste soumise aux dispositions de l'article 201 de la Loi, qui prévoit un recours contre l(es) associé(s) au sujet des dividendes qui lui/leur ont été distribués, mais qui ne correspondraient pas à des bénéfices réellement réalisés par la Société. Ce droit d'action en recouvrement se prescrit par cinq (5) ans après la date de la distribution.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés, à condition que cela soit décidé par une résolution spéciale des associés. Tout montant du compte de prime d'émission peut être affecté au compte de la réserve légale, à condition que ce soit décidé par résolution spéciale des associés.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Toutes les questions qui ne seront pas réglées par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du dix Août, mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.»

Frais, évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature supportés par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française; sur demande de la partie susmentionnée et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête du présent document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059999/718.

(150068867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

ESO Investco II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.992.

— EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 13 avril 2015 que:

- Les démissions de Monsieur Philip Godley et de Monsieur Martin Schnaier de leurs fonctions de gérants de la Société ont été acceptées avec effet au 13 avril 2015.

- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant de la Société à compter du 13 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société est dorénavant composé par:

- Peter DICKINSON

- Géneviève BLAUEN-ARENDT

- Richard BUTLER

- Rolf CASPERS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015059744/24.

(150068825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Euro-Jeux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1332 Luxembourg, 28, rue de Chicago.
R.C.S. Luxembourg B 62.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015059745/10.

(150068691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

EUROPEAN FORMING CONSULTING NETWORK en abréviation E.F.C.N. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Am Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 170.075.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059748/10.

(150068216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

F.T.A. Communication Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.875.350,00.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 71.499.

Il est à noter que:

M. Tomer BENTZION, demeurant à Tel Aviv, Israël, a cédé, en date du 20 avril 2015, ses 750 parts de valeur nominale EUR 145 chacune dans F.T.A. COMMUNICATION TECHNOLOGIES S.AR.L. (la «Société»)

A

F.T.A. SATELITTE COMMUNICATION TECHNOLOGIES HOLDING, S.à r.l., RCS Luxembourg B 38.420, sise 18, Duchscherstrooss à L-6868 WECKER.

Suite à cette cession, le capital social de la Société est désormais réparti entre les 4 associés suivants:

1. F.T.A. SATELITTE COMMUNICATION TECHNOLOGIES HOLDING, S.à r.l.: 17 488 parts
2. ATLANTA BROADBAND COMMUNICATIONS, LLC.: 1.740 parts
3. Eliezer BLOCH: 2 parts et
4. Gil LAIFER: 600 parts

Soit au total 19.830 parts sociales de valeur nominale EUR 145,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LG@vocats

Mandataire

Référence de publication: 2015059750/25.

(150068334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Ferris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 168.449.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 février 2015.

Résolutions:

Il résulte des décisions prises par les conseils d'administration de la Société tenu en date du 23 février 2015 qu'ont été acceptées:

- la reprise du mandat de Commissaire confié à la société ComCo S.A. par la société H.R.T. Révision S.A., établie et ayant son siège social au 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 51.338,

suite à la fusion par absorption en date du 30 décembre 2014 de la société ComCo S.A. (société absorbée) dans la société H.R.T. Révision S.A. (société absorbante);

- la démission de H.R.T. Révision S.A. de son mandat de Commissaire avec effet au 29 janvier 2015.

Pour extrait conforme
Ferris Investments S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015059751/19.

(150068661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Fiberman Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.943.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par les résolutions du 22 avril 2015, l'associée unique de la Société a décidé:

- de clôturer la liquidation volontaire de la Société avec effet au 22 avril 2015 et a constaté que la Société a définitivement cessé d'exister le 22 avril 2015,

- que les registres et comptes sociaux ainsi que tous autres documents sociaux ou comptables de la Société seront conservés au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pendant une durée de cinq (5) ans,

- de donner décharge pleine et entière à son gérant unique jusqu'à la liquidation de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Senningerberg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059752/18.

(150068940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Frégate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 65, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.652.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 26 septembre 2014 sous la référence L140170248.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Frégate Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015059758/15.

(150068400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Frena Ultimate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.068.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Avril 2015.

Frena Ultimate Holdings S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2015059760/14.

(150068374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Faarwendesign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8396 Koerich, 13, Chemin de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 177.425.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 10.03.2015

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société FAARWENDESIGN S.A. a acté la démission de l'Administrateur suivant: Monsieur Ramos Mendes De Pina Eliseu, né le 16.07.82 à Lisbonne demeurant à L-4172 Bereldange, 206 route de Luxembourg avec effet à compter de la présente Assemblée.

Il résulte également de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société FAARWENDESIGN S.A. qui a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration comme suit

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale Ordinaire élit les nouveaux Administrateurs suivant:

- Monsieur Michael Hartwig Hollenbrock, né le 31.03.1952 à Eschweiler, demeurant à D-50126 Bergheim, Naumburger Strasse 3;

- Monsieur Santos Da Cruz Ariano, né le 30.01.1987 à Santo Antao (Cap Verde), demeurant à 51 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

- Monsieur Theisen Marc, né le 16.03.1964 à Luxembourg, demeurant à 85 rue de Kehlen L-8295 Keispelt;

Le mandat des administrateurs s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAARWENDESIGN S.A.

Référence de publication: 2015059762/23.

Fin.Bra. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.204.

Décisions prises par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 avril 2015:

- Le Conseil d'Administration, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Dominique Audia de sa fonction d'Administrateur, décide d'accepter cette démission avec effet immédiat.

- Le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Gian Luca Benni, né le 12 juillet 1977 à Rome (Italie) et résidant professionnellement 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

- Le conseil décide de transférer le siège social de la société du 20 rue de la poste L-2346 Luxembourg au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 13 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIN.BRA S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015059768/19.

(150068697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Financière Louis Delhaize Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, 140, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 21.807.

EXTRAIT

Par décision en date du 31 mars 2015, le Conseil d'Administration de la société FINANCIÈRE LOUIS DELHAIZE LUXEMBOURG S.A. a décidé de transférer le siège social de la société de L-2210 Luxembourg, 54 Boulevard Napoléon I^{er} à L-8018 Luxembourg, 140, Rue du Cimetière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015059769/13.

(150068668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Fly Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 61.406.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Extraordinaire du 25 mars 2015

- Monsieur Stéphane Cosco, employé privé, né le 5 juin 1976 à Villerupt (F) demeurant professionnellement au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur en remplacement de M. Pascal De Graeve, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2020

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs et de Monsieur Fabrice CAURLA expert-comptable, né le 04 février 1983 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant au 3, rue Emile Eischen à L-4107 Esch-sur-Alzette sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale de 2020.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société HIFIN S.A., ayant son siège social au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg, RCS Luxembourg B 49454 est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2020

Certifié sincère et conforme

Pour FLY INVEST S.A.

Référence de publication: 2015059771/19.

(150068966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

FT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.400,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 194.777.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil de gérance tenue au siège social en date du 14 avril 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

En outre, il est à noter que Madame Laurence Bardelli et Monsieur Vincent Willems sont désormais domiciliés au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059774/15.

(150068474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Ithacalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 196.262.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of her colleague prevented Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), which will remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

“PERMIRA V L.P.1” a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, PERMIRA V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal in Guernsey on April 7th, 2015.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Ithacalux S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at forty thousand Euro (EUR 40,000.-) represented by four million (4,000,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three (3) members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two (2) managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. The managers shall be responsible in accordance with article 59 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for the performance of their duties.

To the extent permissible under Luxembourg law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the managers, auditors, secretaries and other officers, servants or agents of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, in connection with

the performance of their duties or in relation thereto except for any costs, charges, losses, damages and expenses they shall incur or sustain as a result of their own wilful act, neglect or default respectively.

None of them shall be liable for (i) the acts, neglects or defaults of the other manager(s), or for having acted jointly with the other managers for compliance purposes; or (ii) for any bankers or other persons with whom any assets of the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody; or (iii) for any bankers, brokers, or other persons to whom assets of the Company have been remitted; or (iv) for any defect of title of the Company to any property purchased; or (v) for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company any security for which any moneys of the Company have been invested; or (vi) for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part; or (vii) for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the performance of their respective duties or in relation thereto, except if the same shall happen as a result of their own wilful act, neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 18. Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional disposition:

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2015.

Subscription and payment:

The four million (4,000,000) shares have been subscribed by the appearing party "PERMIRA V L.P.1", prenamed and represented as aforesaid, and fully paid-up by contribution in cash so that the amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Decision of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:
 - Mr Eddy PERRIER, born on July 5th, 1977 in Saint Jean de Maurienne (France), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Mr. Kees JAGER, born on April 1st, 1977 in Guernsey (Channel Islands), with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey; and
 - Mr. Cédric PEDONI, born on March 24th, 1975 in Villerupt (France), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix avril;

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de sa consoeur empêchée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

«PERMIRA V L.P.1» un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

dûment représenté par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Ithacalux S.à r.l.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par quatre millions (4.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux (2) gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Les gérants sont responsables conformément à l'article 59 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, pour l'exercice de leurs fonctions.

Pour autant que la loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires et autres dirigeants, préposés ou mandataires de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toutes action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils doivent ou devraient, ou que l'un d'entre eux doit ou devrait, encourir ou engager pour cause d'une signature de contrat ou de toute action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, à l'exception de ceux qu'ils encourent du fait de leur propre acte de malveillance, négligence ou manquement respectivement.

Aucun d'entre eux ne devra être responsable pour (i) les actes, négligences ou manquements commis par le(s) autre(s) gérant(s) ou pour avoir agi conjointement avec les autres gérants dans un but de conformité; ou (ii) pour tout banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés pour en assurer la garde; ou (iii) pour tout banquier, courtier ou toute autre personne entre les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis; ou (iv) pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien; (v) pour l'insuffisance, l'absence ou l'invalidité de titre de la Société alors que des fonds de la Société ont été investis; ou (vi) pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part; (vii) pour toute perte, dommage ou inconvénient de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec celles-ci, excepté s'ils résultent de leur propre malveillance, négligence ou manquement.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction toutes dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, le cas échéant, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les quatre millions (4.000.000) de parts sociales ont toutes été souscrites par la comparante «PERMIRA V L.P.1», prénommée et représentée comme ci-avant et entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

Décisions de l'associée unique:

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Eddy PERRIER, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne (France), avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Monsieur Kees JAGER, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey (Iles Anglo-Normandes), ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey; et
 - Monsieur Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, J. SECKLER.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 13 avril 2015. Relation: DAC/2015/6018. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059829/420.

(150068775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Nethood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1127 Luxembourg, 2, Square Edouard Andre.

R.C.S. Luxembourg B 196.260.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Marwan SINGER, consultant informatique, demeurant à L-1127 Luxembourg, 2, Square Edouard Andre.

Lequel comparant, a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la conception, le développement, la mise en place et la commercialisation de solutions informatiques (y compris les sites web et les différents supports multimédia (photos, vidéos, DVD, CD,...));
- la consultance, la formation et l'expertise fonctionnelle et technique dans les domaines décrits précédemment;
- le conseil et la fourniture de services liés à l'organisation et la gestion de sociétés actives dans ces domaines;
- l'hébergement de matériel et de logiciels informatiques, le bodyshopping, la mise à disposition de personnels, le commerce de matériel et de licences informatiques.

La société peut également exercer des prestations dans le domaine du journalisme et de l'écriture telles que:

- la fourniture de contenus pour la presse magazine spécialisée dans le secteur de la décoration, du design, de l'architecture et de l'architecture d'intérieur;
- la fourniture de contenus pour la presse généraliste;
- la fourniture de contenus visuels, production photos pour des magazines spécialisés, entre autres la presse déco: emprunts d'objets et mise en place pour prises de vue;
- la fourniture d'un service de traduction;
- la fourniture de contenus pour l'édition;
- la fourniture d'oeuvres littéraires, audiovisuelles, cinématographiques, photographiques, graphiques et plastiques;

La société a en outre pour objet la détention de propriété intellectuelle, de brevets et de marques, ainsi que leur exploitation, commercialisation et promotion. La société a encore pour objet la formation en ces domaines

La société peut accepter tout mandat d'administrateur ou de gérant. Elle peut se porter caution.

La société peut faire tous placements mobiliers et immobiliers pour son propre compte. Elle peut prendre toutes participations financières dans d'autres sociétés, acheter et vendre tous immeubles, les diviser, transformer, rénover et les donner en location.

Elle peut, en outre, faire la gestion de son propre patrimoine et réaliser toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social, que ce soit en matière commerciale, industrielle, mobilière, immobilière ou financière.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «NETHOOD S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Marwan SINGER, consultant informatique, demeurant à L-1127 Luxembourg, 2, Square Edouard Andre.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Évaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marwan SINGER, consultant informatique, né à Rocourt (Belgique), le 2 juin 1971, demeurant à L-1127 Luxembourg, 2, Square Edouard Andre.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-1127 Luxembourg, 2, Square Edouard Andre.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SINGER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation: GAC/2015/3358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, den 22. April 2015.

Référence de publication: 2015059927/140.

(150068651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Rhine Germany Mezzco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.267.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of April.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rhine Germany Midco S.à r.l. (formerly Rubidium Investment S.à r.l.), a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 194.912,

represented by Mr Paul-Alexandre Rischard, jurist, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Rhine Germany Mezzco S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Rhine Germany Mezzco S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and side-stream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Rhine Germany Midco S.à r.l.	500	EUR 12,500
Total	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,400.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 7 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.304.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am neunten Tag des Monats April,

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen,

Rhine Germany Midco S.à r.l. (ehemals Rubidium Investment S.à r.l.), eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 194.912,

hier vertreten durch Herrn Paul-Alexandre Rischard, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "Rhine Germany Mezzco S.à r.l." wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen " Rhine Germany Mezzco S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben (up-stream als auch side-stream), Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder - Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine lu-

xemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gut-zuheißeln.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubtem, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2015 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u. a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
Rhine Germany Midco S.à r.l.	500	EUR 12.500
Summe	500	EUR 12.500

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.400,- geschätzt.

Außerordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
 - BRE/Management 7 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 180.304.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P.-A. RISCHARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. April 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015059996/449.

(150068918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Lux Insulation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.226.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056949/11.

(150064935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Lux Insulation Operations Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.372.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056950/11.

(150064934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Luxblue Holdings I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.524.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 mars 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015056951/11.

(150064970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

SpotRTM 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 158.826.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059351/10.

(150067834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.
